

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 mai 2025

LUTTER CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE - (N° 1237)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS37

présenté par
M. Colombani, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur »

les mots :

« la promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.